



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-03-2026 /

Dossier complet le : 23-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015476/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'une zone commerciale a Poligny_Depot VERDI

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI MILCOR

Raison sociale

SCI

N° SIRET

94182142300014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Million

Prénom(s)

Jean-Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation d'un ensemble commercial a vocation economique, implante sur un terrain d'assiette de 3,79 hectares, en entree sud de la commune de Poligny (39). Le terrain s'inscrit au sein d'un secteur a urbaniser (1AUYC) du PLU en vigueur de la Commune (ce PLU a fait l'objet d'une evaluation environnementale).

4.2 Objectifs du projet

L'operation projetelee porte sur la creation d'un ensemble commercial a vocation economique. Le projet prevoit l'amenagement de 5 cellules commerciales destinees a accueillir diverses activites de commerce de detail, de service ou de restauration. L'amenagement comprend egalement : - la realisation de voiries internes adaptees a la circulation des vehicules legers et poids lourds ; - la creation de places de stationnement, dont certaines seront amenees en revetement permeable de type Evergreen ; - des cheminements pietons et espaces de desserte ; - ainsi que des ouvrages paysagers et dispositifs de gestion des eaux pluviales, integres dans le plan d'ensemble. L'organisation spatiale du projet est guidee par une volonte d'integration fonctionnelle et environnementale, en tenant compte des pentes naturelles, des ecoulements existants et de l'accessibilite au reseau viaire existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux concernent l'aménagement d'une zone commerciale sur le territoire de la commune de Poligny (39), incluant la réalisation de bâtiments, voiries internes, réseaux divers et ouvrages de gestion des eaux pluviales. Les interventions s'échelonneront sur plusieurs mois et comprendront principalement : les opérations de terrassement, de nivellement et de préparation des plateformes ; la mise en œuvre des réseaux secs et humides (eaux pluviales, eaux usées, alimentation électrique et télécommunication) ; la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues, tranchées et bassins d'infiltration) ; la construction des bâtiments et des voiries internes (chaussées, stationnements, cheminements piétons) ; les aménagements paysagers et la mise en place des dispositifs de sécurité et de signalisation. Une attention particulière sera portée aux travaux réalisés à proximité du bras de l'Orain, situé en limite est du site. Le franchissement des réseaux techniques sera effectué sans ouverture de tranchée, afin de préserver le milieu aquatique et les berges. Les travaux seront réalisés en période sèche, sous la responsabilité d'entreprises spécialisées, et feront l'objet d'un balisage strict des zones d'intervention. Des mesures de prévention environnementale seront appliquées pendant toute la durée du chantier : stockage sécurisé des produits dangereux sur rétention, collecte et decantation des eaux de ruissellement, maintien de la propreté des voiries, dispositifs de confinement en cas de pollution accidentelle, et suivi régulier de l'étanchéité des engins. Au besoin, un écologue pourra être missionné pour suivre les phases d'intervention critique.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera plusieurs cellules commerciales implantées au sein d'une zone aménagée comprenant des bâtiments, des parkings, des voiries internes et des espaces verts paysagers. Les activités exercées seront de nature tertiaire et commerciale, sans procédés industriels ni rejets directs dans le milieu naturel. La gestion des eaux pluviales repose sur une infiltration à la source, conformément aux prescriptions du Plan Local d'Urbanisme et aux orientations du SDAGE Rhone-Méditerranée. Les eaux issues des toitures, voiries et parkings seront collectées et traitées par un ensemble d'ouvrages dédiés : noues, bassins et tranchées d'infiltration. Ces dispositifs assurent la rétention, la decantation et l'infiltration progressive des eaux, avec un abattement significatif des matières en suspension et des polluants. Un débit de rejet régulé inférieur à 5 L/s est prévu uniquement en cas d'épisodes pluvieux exceptionnels, vers le bras de l'Orain situé en limite est du site. Les surfaces de stationnement en revêtement perméable de type Evergreen contribuent à réduire le ruissellement et à favoriser l'infiltration directe. L'ensemble du système a été dimensionné pour une pluie de période de retour de 30 ans, garantissant la maîtrise du ruissellement sans risque de débordement. Un programme d'entretien régulier des ouvrages de gestion des eaux (curage, tonte, contrôle des dispositifs d'entrée/sortie) sera mis en œuvre afin de maintenir leur efficacité hydraulique et environnementale. Le fonctionnement global du site n'engendre aucune nuisance notable sur le milieu récepteur, ni impact significatif sur les eaux superficielles ou souterraines. Le projet respecte les principes de non-dégradation du milieu aquatique et de gestion durable de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration au titre de la Loi sur l'Eau rubrique 2.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet / Terrain d'assiette du projet : 3,79 hectares. Enveloppe Convexe du projet : 5,23 hectares. Nombre de places et surface des stationnements : 257 places soit 2 695 m ² Emprise au sol = 8 000 m ² Surface de plancher = 9 250 m ²	(3,79, hectares) (5,23, hectares) (257, places) (8000, m ²) (9250, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Poligny. Les parcelles sont situées en zone 1AUYc, correspondant a des zones a urbaniser, destinee a accueillir des

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe a 1.7 km au sud-est du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type I : "Reculee de Vaux-sur-Poligny" (N°430002181)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APPB le plus proche se situe a 2.7 km au sud du site, il s'agit de « Ecrevisse a pattes blanches et faune patrimoniale associee » (FR3800742)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Pas de PEB sur la commune (source geoportail)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un bien inscrit ou sa zone tampon, ni dans un monument historique ou ses abords, ni dans un site patrimoine remarquable (donnees www.atlas.patrimoines.culture.fr).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe dans un secteur classe en probabilité forte à très forte de présence de milieux potentiellement humides. Cependant des investigations de terrain ont été menées pour rechercher la présence de zones humides lors de l'évaluation environnementale du PLU (voir page 358 - rapport présentation du PLU). Conclusion : une zone humide a été délimitée à l'ouest du projet mais cette zone
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le secteur étudié est inclus dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de Poligny, plus précisément dans le volet PPR Mouvements de Terrain (PPR MVT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN Mouvement de Terrain de Poligny a été approuvé par arrêté préfectoral n°799 du 25 juin 1997. Le projet est classé en zone 3, : une zone sans prescription particulière, c'est-à-dire à un niveau d'aléa faible ou non significatif.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Au droit du projet, aucune activité potentiellement polluante, il s'agit actuellement d'une parcelle agricole.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Poligny n'est pas située au sein d'une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le périmètre d'étude n'est pas inclus dans une aire d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine. Aucune zone de protection ou périmètre de sécurité sanitaire n'affecte le site au titre de l'AEP.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit à proximité (donnees sur atlas.patrimoines.culture.fr)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est situé à proximité du secteur d'étude. Les sites les plus proches se situent à 8 km à l'est et 8 km à l'ouest du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé n'est recensé à proximité du secteur d'étude (données sur atlas.patrimoines.culture.fr)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau engendre.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est bâti dans une logique de déblai / remblai sur site, sans évacuation de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est bâti dans une logique de déblai / remblai sur site, sans évacuation de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	AEP : la ressource permet de couvrir les besoins du projet. Les équipements existants permettent d'assurer l'alimentation AEP du projet. Les extensions de réseaux nécessaires seront tirées depuis la ZAC de Grimond déjà existante à l'est du projet. Assainissement Collectif : la station d'épuration est en capacité de traiter les effluents du projet. Les équipements existants sont suffisamment
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'entraînera aucune dégradation de la biodiversité existante, les parcelles étant actuellement des champs agricoles dépourvus d'habitats naturels sensibles. L'impact sur la faune et la flore sera donc négligeable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites les plus proches se situent à 8 km à l'est et 8 km à l'ouest du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est situé sur des parcelles agricoles. Une étude agricole est présente en annexe du PLU - voir rapport 2_POLIGNY_Rapport Presentation_Annexe
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	D'après les données géorisques : - pas de canalisations de matières dangereuses connues sur le projet - pas d'ICPE identifiée à proximité immédiate, - pas de risques identifiés au droit du projet mais présence de plusieurs sites industriels à moins de 500 m. Le projet est une zone commerciale, ne générant pas de risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- La majeure partie du site est classée en zone potentiellement sujette aux inondations de crue. La partie est de la parcelle est localisée dans une zone considérée comme potentiellement sujette aux débordements de nappe. - Risque sismique : modérée (niveau 3 sur 5) - Exposition au retrait/gonflement des sols argileux : modérée (niveau 2) - Radon : risque modéré - Le projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire ne sera engendré par le projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La zone commerciale va engendrer du trafic supplémentaire. Par contre, elle se situe en continuité d'aménagements routiers fonctionnels et sécurisés (giratoire sur la nationale 83, accès par les voiries existantes de la ZAC en Grimont).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site est situé à côté d'une route très fréquentée, et d'une zone d'aménagement déjà existante. À noter que le projet se situe au sein d'un périmètre soumis à la loi sur le bruit (cf. PLU).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les odeurs dépendront du type de commerces, par exemple, une chaîne de restauration rapide est prévue et pourra engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Des équipements seront mis en place pour limiter et éviter les nuisances.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les activités du site ne sont pas source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un éclairage public sera mis en place sur le site ; celui-ci sera conforme aux prescriptions de la Commune. Les magasins pourront être équipés d'enseignes lumineuses, mais dans le respect de la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet provoquera une circulation supplémentaire (bien que moindre) au niveau des axes de circulations traduisant des rejets de gaz d'échappement supplémentaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront gérées via le réseau EU communal et épurées à la station d'épuration communale. Les ouvrages en place ont la capacité de transit et la capacité épuratoire suffisante pour accepter les effluents du projet. Les eaux usées seront de type domestique ; il n'est pas attendu d'effluents de type industriels. Certaines places de stationnement seront en Evergreen, et les eaux pluviales seront dirigées vers des ouvrages de rétention/filtration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits dépendront du type d'activités exercées au sein de la zone commerciale. Les déchets seront toutefois triés, stockés et collectés selon la réglementation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun site patrimonial n'est recensé à proximité du secteur d'étude. Les services de la DRAC seront consultés au stade PERMIS D'AMENAGER.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet modifie les activités humaines et l'usage du sol, en transformant une parcelle agricole en zone commerciale, ce qui entraîne la perte d'un espace de production agricole au profit d'un aménagement urbain et économique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La réalisation d'un dossier Loi sur l'eau concernant la rubrique 2.1.5.0 permettent de conclure à un impact global faible, localise et maitrise du projet sur l'environnement, tant en phase travaux qu'en phase d'exploitation. Le projet est compatible avec les objectifs de gestion durable de la ressource en eau, de protection des milieux aquatiques, de non-aggravation des risques naturels, et s'integre dans le tissu urbain existant tout en respectant les exigences réglementaires en vigueur. Il s'appuie sur une strategie de gestion integree a la parcelle, privilegiant l'infiltration a la source, sans raccordement a un reseau public, conformément aux orientations du PLU de la commune de Poligny et aux preconisations du SDAGE et du PGRI Rhone-Mediterranee.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales a fait l'objet d'une etude de gestion EP (voir Annexe). Des ouvrages de retention/infiltrations seront mis en place avec un rejet a debit limite vers le bras de l'Orain n'excédant pas au total les 5 l/s. Ces rejets sont strictement regules afin de ne pas aggraver le debit en aval ni porter atteinte a la qualite du milieu aquatique. L'aménagement de surfaces permeables, telles que des stationnements en Evergreen, et la vegetalisation des ouvrages participent egalement a la reduction de la charge polluante (hydrocarbures, matieres en suspension, metaux lourds) permettant de se dispenser de separateur d'hydrocarbures.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car : - il s'inscrit dans la zone constructible du PLU de Poligny qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet respecte l'OAP n°1 définie au PLU. La ripisylve du cours d'eau l'Orain sera préservée, aucune intervention ne sera réalisée sur les berges du cours d'eau, une bande de 10 m de large sera préservée en espace vert le long du cours d'eau, les arbres existants dans cette bande de 10 m de large seront préservés, - il a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ; qui a été instruit et valide par la DDT Police de l'Eau, - des prospections de terrain ont permis de démontrer l'absence de zone humide, - car la surface du terrain d'assiette est faible : 3,77 hectares, - car l'enveloppe convexe du projet (5,23 hectares) est très légèrement supérieure à

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Million

Prénom Jean-Christophe

Qualité du signataire Maitre d'Ouvrage

À Poligny

Fait le 19-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)